

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST**

**Direction en charge** : Pôle ressources - Direction finances

**OBJET** : Budget Principal 2026 – Décision modificative n°1

Le 06 mai 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 30 avril 2026 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la Maison de la commune (Théâtre du Forum).

**Présents** : M. Sylvain DARDOULLIER, M. Gilles DUPIN, Mme Eléonore GOMES DE OLIVEIRA, M. Christophe LAMURE, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, Mme Marie-Christine BERTHOLLET, M. Jean-Louis BEYRON, M. Ludovic PADUANO, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Christophe LYON, M. Jean-François RASCLE, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, M. Pascal BERNARD, M. Alain CHAPUIS, Mme Patricia CONSEILLON, Mme Anne-Flore GACON, Mme Marine GUILLOT, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, M. Emmanuel OULION, M. Christian DENIS, Mme Dominique AVRIL, M. Thomas CHABANNES, Mme Marie-Odile MOULAGER, M. Georges ROCHETTE, M. Romain CARRION, M. Laurent MIOCHE, M. Christian MOLLARD, M. Olivier SCHMITT, Mme Maryline CHEMINAL, M. Jean-Yves DURON, M. Bruno CHALAYER, M. Didier BERNE, M. Philippe FAYOLLE, M. Gilbert GRATALOUP, M. Romain PONCET, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, Mme Elisabeth SAMOUILLE, M. Sébastien DESHAYES, Mme Sandrine RONDEPIERRE, M. Nicolas REY, M. Pascal TISSOT, M. Éric BOUCHARD, M. Florian CHAUX, Mme Catherine CHOMAT, M. Dominique DECHANDON, Mme Julie EBERSOLD, Mme Claire GANDIN, M. Aurélien GUICHARD, M. Giles PEREIRA, Mme Magali ROUSSET, M. Bertrand VALLA, M. Michel LAURENT.

**Pouvoirs** : M. Patrick MATHIEU donne pouvoir à Mme Simone COUBLE, M. Benoit COUTURIER donne pouvoir à Mme Anne-Flore GACON, Mme Sylvie DELOBELLE donne pouvoir à M. Christian VILAIN, M. Jean-Pierre TAITE donne pouvoir à Mme Patricia CONSEILLON, M. Serge PERCET donne pouvoir à M. Georges ROCHETTE, Mme Régine TERRAILLON donne pouvoir à M. Christian MOLLARD.

**Absents remplacés** : M. Georges SUZAN remplacé par Mme Jessica GIRAUD, M. Laurent THOMAS remplacé par Mme Michèle GIL, Mme Patricia PIOTEYRY remplacée par Mme Annick CHAUMIER et M. Jean-Luc LAVAL remplacé par Mme Nathalie COMMEAT.

**Absent** : M. Jérôme BRUEL

**Secrétaire de séance** : Mme Eléonore GOMES DE OLIVEIRA

<b>Nombre de membres en exercice : 71</b>
<b>Nombre de membres présents : 60</b>
<b>Nombre de membres supplées : 4</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 6</b>
<b>Membres absents non représentés : 1</b>
<b>Nombre de votants : 70</b>
<b>Nombres de vote</b>
<b>POUR : 70</b>
<b>CONTRE :</b>
<b>ABSTENTIONS :</b>
<b>NPPAV :</b>

## RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles R.2221-48-1, R.2221-90-1 et L.2311-5,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.026.07.01 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 7 janvier 2026 portant approbation du budget principal 2026 de la CC Forez-Est,

Vu la délibération n°2026.062.06.05 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 6 mai 2026 portant approbation des CFU 2025 de la CC Forez-Est,

Vu la délibération n°2026.063.06.05 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 6 mai 2026 portant approbation de l'affectation des résultats 2025 de la CC Forez-Est,

## MOTIVATION et OPPORTUNITE

Certaines modifications doivent être apportées au budget principal pour prévoir notamment :

- L'affectation des résultats de l'exercice 2025,
- L'ajustement des recettes de fiscalité,
- L'ajustement des dépenses de fonctionnement aux chapitres 011, 014, 65 et 67,
- L'ajustement des dépenses d'investissement sur l'opération Ecoparc à Balbigny et sur l'opération Aire d'accueil des gens du voyage,
- La suppression de l'emprunt.

## CONTENU

Ces modifications se traduisent comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Compte	Chapitre	Fonction	Libellé - Observations	Dépenses	Recettes
002	002	01	Excédent de fonctionnement reporté		11 568 878
			<b>Ajustement recettes de fiscalité notifiées</b>		
73111	731	01	Impôts directs locaux		92 762
73113	731	01	Tascom		5 493
73114	731	01	Ifer		33 630
7351	73	01	TVA compensant la TH		86 950
7352	73	01	TVA compensant la CVAE		232 820
741124	74	01	DGF Dotation Intercommunalité		527 034
741126	74	01	DGF compensatrice EPCI		875
748312	74	01	Ajustement DCRTP		-237 332
74832	74	01	Compensation TFB locaux industriels et logements sociaux+ TFNB + CFE locaux industriels		55 838
74833	74	01	Compensation CFE base minimum+ autres allocations		-408 729
74834	74	01	Dotation pour recentrage TH résidences secondaires		14 534
			<b>Ajustement chapitre 011</b>		
611	011	01	Contrats de prestations de service	5 327 909	
			<b>Ajustement chapitre 014</b>		
7391118	014	735	Autres restitutions	50 000	
			<b>Ajustement chapitre 65</b>		
65748	65	70	Subvention création outil pédagogique développement durable	300	
65888	65	01	Autres	1 960 766	
			<b>Ajustement chapitre 67</b>		
673	67	01	Titres annulés sur exercices antérieurs	50 000	
023	023	01	Virement à la section d'investissement	4 583 778	
			<b>Total</b>	<b>11 972 753</b>	<b>11 972 753</b>

INVESTISSEMENT					
Compte	Chapitre	Fonction	Libellé - Observations	Dépenses	Recettes
001	001	01	Excédent d'investissement reporté		6 660 142
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>5 486 775</b>	<b>1 227 566</b>
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		4 583 778
1641	16	01	Emprunts en euros		-4 254 722
			<b>Ajustement sur opération Ecoparc à Balbigny</b>		
2031	20	61	Etude méthanisation	48 000	
2031	20	61	Compléments pour AMO pour choix Maître d'œuvre scénario d'aménagement AVP	3 000	
2031	20	61	Dossier Autorisation environnementale	37 000	
2031	20	61	Etude agricole compensation collective et autres études	15 000	
			<b>Ajustement sur opération Aire d'accueil des gens du voyage</b>		
2041582	204	554	Complément participation travaux AAGP SEM	10 000	
			<b>Ajustement entre chapitres</b>		
2031	20	01	Frais d'étude	1 200 000	
2188	21	01	Autres	1 200 000	
2313	23	01	Constructions	1 033 978	
276358	27	01	GFP de rattachement - Remboursement avances budget ZE		816 989
			<b>Total</b>	<b>9 033 753</b>	<b>9 033 753</b>

## VOTE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de :

- D'approuver la Décision Modificative n°1 du budget principal 2026 de la CC Forez-Est,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260650605-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

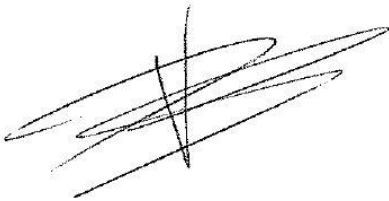
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président  
M. Pierre VERICEL

La secrétaire de séance  
Mme Eléonore GOMES DE  
OLIVEIRA



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 – www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal »

Date de mise en ligne : 12/05/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-20260650605-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026